

L'économie verte : généalogie et mise à l'épreuve d'un concept technocratique

Valérie Boisvert, Jean Foyer

► To cite this version:

Valérie Boisvert, Jean Foyer. L'économie verte : généalogie et mise à l'épreuve d'un concept technocratique. Jean Foyer. Regards croisés sur Rio+20, la modernisation écologique à l'épreuve., CNRS Editions, 2015. <halshs-01188339>

HAL Id: halshs-01188339

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01188339>

Submitted on 28 Aug 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Version auteur de Boisvert, V. et Foyer, J. « L'économie verte : généalogie et mise à l'épreuve d'un concept technocratique » In Foyer, J. (coord) *Regards croisés sur Rio+20, la modernisation écologique à l'épreuve*. Paris, CNRS éditions, 2015. pp139-161

Chapitre 5.

L'économie verte : généalogie et mise à l'épreuve d'un concept technocratique

Valérie Boisvert et Jean Foyer

Si on prend comme référence les Sommets de la Terre organisés depuis 1972, il est intéressant de noter le basculement qui s'opère dans les manières de concevoir les relations entre économie et environnement. En 1972, à la conférence de Stockholm, l'environnement était pensé comme une contrainte pour le développement économique et l'une des solutions avancées par le Club de Rome avait été celle de la croissance zéro. En 1992 à Rio et suite au rapport Brundtland de 1987, le développement se devait d'être durable, et de combiner dimensions environnementales, économiques et sociales. Dans cette optique, il fallait donc chercher à équilibrer logique économique et prise en compte d'un impératif environnemental de plus en plus criant. En 2012 à Rio, l'économie verte devait représenter une nouvelle étape dans cette réconciliation entre environnement et marché puisqu'à travers cette notion, il s'agissait de présenter l'environnement non plus comme un paramètre à prendre en compte ni encore moins comme une contrainte, mais bien comme une opportunité. Ainsi, en l'espace de 40 ans, la relation entre environnement et économie passait dans les discours d'une contradiction fondamentale à la recherche d'un équilibre, pour finalement être présentée en termes de synergie.

En établissant l'économie verte comme l'un des deux thèmes majeurs des négociations, Rio+20 devait être l'occasion de la consécration institutionnelle de ce concept et, avec lui, de la modernisation écologique puisque la synergie entre capitalisme et environnement est au cœur de cette notion (*cf.* introduction). De la même manière que Rio 92 avait été la véritable rampe de lancement du développement durable ou de la biodiversité, Rio+20 devait être un moment privilégié de la mise sur agenda de l'économie verte. Ces notions de développement durable ou de biodiversité s'étaient alors imposées comme des *buzzwords* dont le succès a largement reposé sur une définition suffisamment floue et générale pour qu'elle se prête à des acceptions très diverses (Escobar, 1998 ; Foyer, 2014), voire contradictoires. On peut

également supposer qu'après Rio+20, l'économie verte fera l'objet de modes d'appropriation très divers. C'est pourquoi, pour mieux comprendre dans quelles directions cette notion pourrait se socialiser, il convient d'en proposer une première généalogie. Ceci apparaît d'autant plus important qu'en l'absence de définition bien stabilisée, l'essentiel des textes qui y sont consacrés révèle un contenu largement normatif où l'économie verte est dépeinte ou bien comme une réponse pragmatique et nécessaire à différentes crises (PNUE, 2011) ou bien, au contraire, comme un pas de plus dans le processus de marchandisation de l'environnement et plus généralement, du monde (ATTAC, 2012). Plutôt que de préjuger de ce qu'est ou devrait être l'économie verte, nous proposons ici une approche plus constructiviste de la notion en retraçant les origines, les différents modes de traduction et les différentes voies d'institutionnalisation.

L'hypothèse principale que nous défendons dans ce chapitre est que la notion d'économie verte ne renvoie pas tant à une évolution fondamentale des relations entre économie et environnement qu'à la tentative d'imposer un nouveau cadrage des questions environnementales, cadrage qui reflète une évolution des modes de gouvernements où l'expertise et la rationalité économique prédominent. Si elle porte bien une vision libérale et économiciste du monde, l'économie verte n'est pas née dans le secteur économique à proprement parler, mais bien à l'interface entre monde académique et institutions internationales. Elle s'adresse avant tout aux États dans le dessin de leurs politiques économiques bien plus qu'aux entreprises. En cela, c'est une notion avant tout technocratique, résultat de différentes opérations de traductions ou de transcodage (Lascoumes, 1994 ; 1996), notamment entre une sous discipline économique et différentes sphères de la décision politique. Au-delà du contexte qui l'a vu émerger, nous voulons également analyser les premiers moments de socialisation de la notion, c'est à dire le moment où l'économie verte se diffuse en dehors des cercles de spécialistes dans des arènes politiques beaucoup plus générales. En cela, Rio+20 a constitué autant qu'une mise à l'agenda, une mise à l'épreuve (cf. introduction) de cette notion, au sens où le Sommet a été l'occasion de controverses sur sa définition et de critiques virulentes sur la portée qu'il convenait de lui donner. Suite à cette épreuve, on peut penser que la mise à l'agenda de l'économie verte à Rio aura des effets performatifs et contribuera donc à la reconfiguration des liens entre environnement et économie.

D'un point de vue méthodologique, ce chapitre s'appuie sur la révision de la littérature scientifique (en premier lieu au sein de l'*Ecological Economics*) et experte (notamment les rapports des institutions internationales) sur la notion d'économie verte, sur un travail d'observation de différentes arènes (négociations, sommet des peuples, forum business, ...) autour de l'économie verte au moment de Rio +20, et sur une série d'entretiens menés à Paris, à New York et à Genève auprès de représentants de différents programmes, agences et initiatives des Nations unies liés à la question.

Nous verrons dans un premier temps comment s'est construit un plaidoyer épistémique autour de la notion d'économie verte, qui l'a porté et comment il se décline selon des modalités

diverses. Nous verrons ensuite comment Rio+20 a constitué à la fois une mise à l'agenda et une mise à l'épreuve de l'économie verte avant de conclure sur les perspectives offertes par la notion d'économie verte.

1. Le plaidoyer épistémique en faveur de l'économie verte

a. Les origines : le rapport Pearce

L'ouvrage publié par David Pearce, Anil Markandya et Ed Barbier en 1989, intitulé *Blueprint for a green economy*, auquel on se réfère souvent comme le « Rapport Pearce » constitue indéniablement un jalon majeur dans l'histoire de l'économie verte en tant que notion, mais aussi dans celle de l'économie de l'environnement, comme champ et comme discipline, au moins en Europe. Cet ouvrage rompt en effet avec le style des travaux académiques en économie de l'environnement, très techniques, souvent assez formalisés et peu accessibles au profane, développés alors principalement aux États-Unis. Il répond à une commande publique et se présente comme une feuille de route pour appliquer le rapport Brundtland au Royaume-Uni et faire ainsi entrer le concept de développement durable en politique. L'économie verte est donc définie dans ce contexte en relation très directe avec le développement durable dont elle est supposée être l'incarnation pratique et l'aboutissement.

Ce rapport de 1989 propose des outils pour faire en sorte que l'environnement compte dans l'économie et donc que les valeurs et dégradations de l'environnement soient comptabilisées. Il s'appuie sur la notion centrale de « capital naturel », pilier de ce qui sera qualifié quelques années plus tard de soutenabilité forte, et fait de la mesure et de l'intégration dans les politiques sectorielles de ce « capital » un enjeu économique majeur. Le développement durable tel que Pearce et ses collègues se le représentent consiste à faire en sorte que les externalités négatives qui affectent ce capital naturel, et proviennent d'une perception tronquée de sa valeur et de marchés défailants, puissent être résorbées. Destiné à des décideurs, ce rapport a pour objet d'encadrer et d'orienter l'intervention de l'État dans le domaine de l'environnement. Les auteurs appellent à généraliser l'analyse coût-avantage, à développer la comptabilité environnementale par différents moyens : réviser ou compléter les agrégats macroéconomiques existants tel le PIB, développer une comptabilité environnementale physique, travailler à des systèmes d'indicateurs combinant ces diverses dimensions, et permettant de les articuler les unes aux autres. L'évaluation de l'environnement occupe donc une place importante dans leur réflexion, avec son cortège de questions relatives aux méthodes, par exemple au taux d'actualisation à appliquer pour penser le long terme ou à la prise en compte de l'incertitude radicale et des effets de seuils.

Ce rapport sera rétrospectivement appelé *Blueprint 1*, puisqu'il est suivi d'une série d'ouvrages, édités par les mêmes auteurs au cours des deux décennies suivantes¹. Il incarne au

¹ PEARCE D., 1991, *Blueprint 2. Greening the world economy*, Londres, Earthscan ; PEARCE D., 1993, *Blueprint 3. Measuring sustainable development*, Londres, Earthscan ; PEARCE D., 1995, *Blueprint 4. Capturing global*

début des années 1990 une possible troisième voie dans la prise en compte de l'environnement par l'économie : il n'adhère pas au libéralisme débridé des approches pour lesquelles l'environnement ne requiert aucun traitement particulier et n'est qu'une forme de capital sans spécificité, qui peut parfaitement être appréhendé à travers les outils génériques de la théorie économique standard ; il ne s'inscrit pas non plus dans la volonté de rupture manifestée par les fondateurs de l'économie écologique. Il ne s'agit certainement pas de rompre avec la logique de l'accumulation du capital ou de tourner le dos aux définitions conventionnelles de la richesse ou du bien-être.

Les auteurs, en particulier David Pearce, invoquent la nécessité du pragmatisme face à l'injonction à mettre en œuvre le développement durable et aux engagements pris dans ce sens par les États. De façon parfaitement assumée, ils se situent dans une forme de libéralisme qu'ils jugent de bon aloi – le contraire eut été étonnant en plein Thatcherisme –, celle d'un marché auquel est attribué un rôle central dans la gestion des ressources, mais qui ne saurait se passer de régulation et dont on ne peut attendre que spontanément il prenne la mesure de ses propres limites, notamment matérielles et énergétiques. Les auteurs réunis autour de David Pearce, dans ce qu'on appelle au début des années 1990 l'École de Londres², se présentent volontiers comme experts ou conseillers en politiques publiques. Ce seront d'ailleurs les termes les plus fréquemment employés pour qualifier David Pearce dans les hommages qui lui sont rendus après son décès en 2005. En 1989, à la sortie du premier rapport *Blueprint* il est conseiller personnel du Secrétaire d'État à l'Environnement, Chris Patten, il interviendra par la suite comme expert auprès de la Banque mondiale et il est surtout l'artisan majeur de la réflexion sur les politiques environnementales de l'OCDE pendant les années 1990.

L'économie verte telle que dépeinte dans le rapport Pearce n'est ainsi pas un projet théorique, orienté par des visées dogmatiques et au contenu idéologique prononcé³. Certes, le réformisme prôné par les auteurs est tiède et la soutenabilité forte qu'ils préconisent, si elle n'assimile pas complètement la nature au capital manufacturé, la traite comme un stock d'actifs dont il convient d'optimiser la gestion sous contraintes. L'inspiration en est sans nul

environmental value, Londres, Earthscan ; JOHANSSON O., PEARCE D., MADDISON D., 1995, *Blueprint 5. True costs of road transport*, Londres, Earthscan ; PEARCE D., BARBIER E., 2000, *Blueprint 6. Blueprint for a sustainable economy*, Londres, Earthscan.

² David Pearce fait littéralement école : le London Environmental Economics Centre (LEEC), une initiative jointe de l'International Institute for Environment and Development (IIED) et du Département d'économie, de l'University College London (UCL) est lancé en 1988 puis en 1991, c'est la création du CSERGE (Centre for Social and Economic Research on the Global Environment) à l'Université d'East Anglia, dont Pearce prendra la direction. L'un comme l'autre sont dédiés à une économie de l'environnement appliquée, en prise avec les politiques publiques.

³ Clive Spash se montre particulièrement critique à l'égard de cette attitude, qu'il qualifie d'environnementalisme pragmatique, et qu'il considère comme étant finalement destinée à faire accepter le modèle dominant plutôt qu'à l'amender (Spash, 2009).

doute libérale. C'est cependant avant tout un projet technocratique et politico-administratif, qui repose sur des politiques publiques et une intervention de l'État, dans la lignée des propositions développées par A. C. Pigou à Cambridge dans les années 1920, largement fondées sur une fiscalité correctrice. Pearce sera notamment un ardent défenseur du principe pollueur-payeur. S'il fallait ainsi définir l'économie verte telle que présentée dans ce rapport de 1989, ce ne serait certainement pas comme un projet généralisé de marchandisation de la nature mais plutôt comme le développement durable rendu concret et raconté aux décideurs politiques.

L'évaluation monétaire prônée en lien avec une économie verte en ce début des années 1990 n'a pas pour objet revendiqué de donner des prix à la nature, mais de rendre visibles les valeurs de l'environnement en démontrant leur poids économique, pour faire en sorte que les préoccupations environnementales et les décisions politiques et économiques qui les affectent soient débattues dans les mêmes arènes. Ces arguments désormais familiers, qui ont accompagné la sortie du rapport Stern sur le coût du changement climatique et celle du rapport TEEB sur les valeurs de la biodiversité et des services écosystémiques sont ainsi fourbis et développés de façon systématique pour la première fois à la suite du rapport *Blueprint 1*. Les auteurs présentent l'impératif d'évaluation des services et dommages environnementaux comme un préalable indispensable à la mise en place de politiques ou à la définition de stratégies, mais qui ne présumerait pas du type de politiques à adopter, voire se risquent à suggérer que la monnaie pourrait constituer un étalon de valeur comme un autre, à cela près qu'il serait particulièrement « parlant ». On peut juger l'argument spécieux, il a été beaucoup contesté. Au point que la possibilité que l'École de Londres représente une forme de troisième voie, parfois débattue au début des années 1990, cesse totalement de l'être à la fin de la décennie, notamment après que David Pearce ait pris à partie de façon répétée l'économie écologique à propos de son rejet de la vulgate néoclassique.

Au-delà de son contenu précis, le rapport *Blueprint 1* inaugure et incarne un genre, fixe les canons de ce que seront les rapports traitant d'économie de l'environnement destinés aux décideurs et au grand public pour les décennies à venir, définit un mode de plaidoyer. Les caractéristiques en sont les suivantes :

- des emprunts instrumentaux à la boîte à outils de l'économie standard, mais sans se référer au cadre théorique dans lequel ils s'insèrent en général (voire en prétendant qu'il est possible de s'en affranchir) ;
- une préoccupation authentique pour la protection de l'environnement, mais qui ne va pas jusqu'à penser ce dernier autrement que comme un stock d'actifs naturels, et ne repose pas sur une représentation élaborée de l'écologie globale ;
- une formalisation mathématique et des références proprement théoriques maintenues à un strict minimum, et généralement contenues dans des encadrés, avec un certain génie dans la détection des concepts émergents et des modes en train de s'installer ;

- la combinaison de principes ou de recettes simples et génériques, avec leur déclinaison par secteur d'activité, par type de ressource ou de question environnementale, leur possible transposition à d'autres échelles ;
- un propos qui se situe résolument à l'interface entre monde académique et monde politique, sans s'ancrer explicitement ni dans l'un ni dans l'autre, avec une dilection marquée pour des notions et un style inspiré du management plus que de la théorie économique. Dresser des typologies, définir des schémas conceptuels, construire des indicateurs et des tableaux de bord et fixer des échéances constituent ainsi des enjeux majeurs de ce type d'approche.

L'influence du rapport Pearce et de son acception de l'agenda lié à l'économie verte est manifeste dans les rapports sur l'environnement de l'OCDE, dont, on l'a mentionné, David Pearce a été un contributeur important. Il convient aussi de souligner l'importance du CSERGE et de la London School of Economics comme lieux de formation et de diffusion de cette approche. Il est à noter que nombre des économistes de l'environnement au sein des programmes et agences des Nations unies et de façon plus générale des institutions internationales sont passés par Londres, dans le cadre de leur formation initiale ou pour y compléter un cursus en ingénierie ou en sciences de l'environnement par cette forme particulière d'économie appliquée.

Un fois estompé le succès de la première heure, le style du rapport *Blueprint 1* reste, sans pour autant que la terminologie d'économie verte s'impose. L'horizon des politiques publiques d'environnement est le développement durable et s'il est question de « verdir » certains secteurs d'activité, les économies ou la comptabilité nationale, l'expression « d'économie verte » ne s'émancipe pas de ce contexte avec un contenu stabilisé qui lui soit propre.

b. L'économie verte dans les politiques nationales : *Green New Deal* ou la relance verte face à la crise

Jusqu'au milieu des années 2000, on parle peu d'économie verte. La question de l'évaluation monétaire de l'environnement n'est plus aussi débattue qu'au début des années 1990 : les arguments pour et contre sont connus, les lignes n'évoluent pas. L'évaluation monétaire des services rendus annuellement par la biosphère parue dans *Nature* en 1997⁴ suscite un tollé au sein de l'économie écologique, mais entraîne une réaffirmation plus qu'un renouvellement des postures à cet égard. Les approches thématiques des problématiques du changement climatique et de la biodiversité prennent le pas sur des approches plus globales et macro-économiques de la question environnementale ou du développement durable. Les subtiles distinctions entre soutenabilité faible et forte, liées au degré de substituabilité postulé entre

⁴ COSTANZA R., D'ARGE R., GROOT (DE) R., FARBER S., GRASSO M., HANNON B., 1997, « The Value of the World's Ecosystem Services and Natural Capital », *Nature*, n° 387, p. 253-260.

capital naturel et capital manufacturé, apparaissent dérisoires au regard de la complexité liée à l'évaluation des écosystèmes, l'impossibilité à prévoir des équilibres, à définir la résilience, à déterminer des niveaux soutenable de prélèvements ou de rejets dans les milieux. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement, adoptés en 2000 et qui fixent huit grandes priorités parmi lesquelles la préservation de l'environnement, offrent un cadre finalement plus précis que le développement durable pour l'action publique, d'autant qu'ils sont assortis d'une échéance en 2015.

Les arguments maniés avec un certain succès lors du lancement du rapport Pearce sont réactivés à l'occasion de la publication du Rapport Stern sur l'économie du changement climatique en 2006. L'évaluation monétaire réalisée par l'économiste Nicholas Stern conclut qu'il est moins coûteux de mettre en place rapidement des actions volontaristes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre plutôt que d'avoir à subir les effets du changement climatique. Ce rapport connaît un important retentissement médiatique. Les conclusions en sont largement reprises, semblant d'une part confirmer l'intérêt de l'évaluation monétaire comme outil de communication, d'autre part esquisser la possibilité de politiques à double dividende, économique et environnemental. La protection de l'environnement et la poursuite de la croissance ne sont donc pas irrémédiablement opposées, mais peuvent être pensées en complémentarité. La perspective de coûts réduits n'équivalant pas à celle de gains, l'attrait d'investissements dans la lutte contre le changement climatique peut paraître limité. Le rapport Stern participe toutefois à un changement progressif du statut et de l'image de l'environnement qui de contrainte se mue en opportunité. Le rapport TEEB sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité paru en 2010 confirme cette tendance. Une étape importante en la matière avait déjà été franchie avec le *Millennium ecosystem assessment*, lancé par Kofi Annan en 2000 et dont le rapport final est paru en 2005. Celui-ci consacre en effet la représentation des écosystèmes comme capital naturel, fournisseur de services écosystémiques (plutôt que comme facteur de limitation à la croissance). Une telle perspective permet de rallier à la cause de la protection de l'environnement des groupes et des catégories d'intérêts distincts des acteurs traditionnels : entreprises, secteur financier public et privé... La terminologie d'économie verte réapparaît pour rendre compte de ces nouvelles promesses de gains et de l'ouverture de nouveaux domaines à la spéculation.

Avec la crise financière de 2007-2008, une nouvelle étape est franchie. Tandis que le problème du changement climatique et les flux de services écosystémiques assurés par la biosphère étaient de nature globale, le marasme dans lequel se trouvent plongées les économies et les solutions envisagées pour les en sortir s'inscrivent dans des espaces nationaux et relèvent explicitement de la politique publique. On observe une convergence de crises : économique et financière, mais aussi alimentaire, énergétique et écologique. L'idée germe alors dans un certain nombre de *think tanks* – au Royaume Uni et aux États-Unis en particulier – de transformer cette circonstance unique en opportunité et de refonder les économies, dans lesquelles des quantités importantes de fonds publics devront de toute façon être injectées, sur des bases plus « vertes » et durables. Cette proposition est diffusée sous l'appellation de *Green New Deal* (Green New Deal Group, 2008 ; Pollin *et al.*, 2008 ; Houser

et al., 2009) en référence à la politique de relance menée aux États-Unis aux lendemains de la crise de 1929. L'idée générale est d'orienter prioritairement les fonds vers les secteurs les plus porteurs ou les plus sensibles d'un point de vue environnemental, en particulier d'amorcer une transition vers une économie à faible intensité en carbone, mais aussi d'investir dans la recherche et l'innovation technologique.

Les premiers pays qui s'engagent dans cette voie ou ceux qui le font le plus résolument et y dédient les moyens les plus importants, tels la Corée du Sud, les États-Unis, la Chine insistent sur le moment historique que constitue la crise et sur le fait qu'elle pourrait être l'occasion d'une réforme plus globale du capitalisme mondial, dans laquelle, en raison de la précocité de leur engagement, ils pourraient apparaître comme leaders. La Corée sera ainsi à l'origine d'initiatives diverses pour promouvoir la croissance verte, dont la création en 2010 du Global Green Growth Institute et celle en 2012 de la Green Growth Knowledge Platform, en partenariat avec l'OCDE, la Banque mondiale et le PNUE. Sur un mode plus profondément réformiste, dans les années 2000, on retrouve les termes d'économie verte dans les programmes d'un certain nombre de partis verts, notamment européens, principalement pour évoquer la question de la transition énergétique (Canfin, 2006).

La terminologie d'économie verte telle qu'elle se diffuse à la fin des années 2000 recouvre ainsi une certaine diversité de programmes politiques, dont le point commun est qu'il font la part belle à l'intervention de l'État.

c. Le PNUE, la normalisation et la diffusion de l'économie verte par les institutions internationales

Le PNUE lance le 22 octobre 2008 son initiative pour l'économie verte (GEI) avec comme objectif déclaré d'accompagner les gouvernements dans la réorientation de leurs politiques, leurs investissements et leurs dépenses « de façon à obtenir de meilleurs retours sur les investissements en capital humain, naturel et économique, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, l'extraction de matières premières, l'utilisation des ressources naturelles, en produisant moins de déchets et en réduisant les disparités sociales ». Il s'agit ainsi de démontrer l'intérêt macroéconomique d'investissements dits verts et de rallier à la cause environnementale le secteur privé, y compris financier, et les ministères de l'économie et des finances plutôt que les seuls acteurs des politiques d'environnement, en appelant à leur intérêt bien compris. L'économie verte apparaît comme le vecteur possible de cette mobilisation, perçue comme un élément crucial du succès des politiques environnementales, une ligne que l'on pourrait qualifier de réaliste, très fortement portée par Achim Steiner, depuis sa nomination comme directeur général du PNUE en 2006. Cette orientation pragmatique et réaliste du PNUE rejoint tout à fait les positions développées au début des années 1990 dans le *Blueprint for a green economy*. Il faut démontrer que la prise en compte de l'environnement, loin de représenter un coût si on se dote des bons instruments de mesure et que l'on sort d'une vision de très court terme, constitue une opportunité stratégique et un investissement qui fait sens d'un point de vue économique.

L'initiative pour l'économie verte est à l'origine prévue pour deux ans, puis sera étendue. La responsabilité en est confiée à Pavan Sukhdev, économiste à la Deutsche Bank et porteur d'un projet de comptabilité verte en Inde, en charge par ailleurs à la même période du projet TEEB sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité. Il s'agit manifestement d'envoyer aux milieux économiques un message de compétence et d'offrir des garanties de sérieux. En guise de cadrage pour l'action et les propositions, un rapport est commandé par le PNUE à Ed Barbier de la London School of Economics, un des auteurs du rapport Pearce de 1989, une façon on ne peut plus explicite de s'inscrire dans la continuité des premiers travaux sur l'économie verte. Ce rapport, intitulé *Rethinking the Economic Recovery : a Global Green New Deal* est diffusé en 2009. Il reprend largement les propositions de *Green New Deal* développées depuis l'année précédente. Il est aussi en partie inspiré par les plans de relance de la Corée et des États-Unis et s'appuie plus globalement sur une analyse des mesures adoptées et des types de dépenses réalisées par les pays du G20 au lendemain de la crise économique. Il pointe que les fonds réinjectés dans les économies doivent entraîner des changements structurels pour avoir un effet durable et permettre une véritable reprise et une transition vers l'économie verte. Il identifie pour cela des domaines prioritaires :

- l'efficacité énergétique des bâtiments ;
- les énergies renouvelables (éolien, solaire, géothermie, biomasse) ;
- les technologies de transport durables : véhicules hybrides, lignes de train à grande vitesse, réseaux d'autocars rapides ;
- l'infrastructure écologique de la planète : forêts, sols, eaux continentales, récifs coralliens ;
- l'agriculture soutenable, dont l'agriculture biologique.

Il indique en outre un seuil d'investissement souhaitable dans ces domaines, fixé à 1 % du PIB. Il appelle à une intervention directe de l'État et surtout au déploiement d'une série de mesures incitatives supposées démultiplier les effets positifs de l'investissement public, en le transformant en levier pour attirer les capitaux privés. Il envisage en premier lieu une réforme de la fiscalité, avec le programme libéral habituel de suppression des subventions néfastes, d'allègement de charges pour les entreprises « vertes », d'amélioration de la cohérence et de la mise en œuvre des politiques publiques, de renforcement du droit. Revenant sur les propositions mises en avant dans les rapports *Blueprints*, il met aussi l'accent sur la nécessité de développer la comptabilité environnementale.

Ces propositions sont largement reprises dans un rapport de référence de plus de 700 pages produit par le PNUE en 2011 dans le cadre de la Green Economy Initiative, *Vers une économie verte : pour un développement durable et une éradication de la pauvreté*. Le contenu théorique et notamment son lot de références à la relance keynésienne, déjà peu marqué et plutôt mobilisé sur un mode allusif, y est encore édulcoré pour produire un

document très technique. Subsistent l'aspect catalogue et l'inventaire par secteur des mesures qui pourraient être entreprises. Des domaines clés sont identifiés comme cibles prioritaires pour des investissements publics verts (agriculture, pêcheries, eau, forêts, énergies renouvelables, industrie, déchets, construction, transport, tourisme et ville) et le montant global préconisé pour ces derniers est fixé à 2 % du PIB. Une telle structuration n'est pas sans rappeler les rapports de l'OCDE sur les politiques environnementales et l'économie de l'environnement des années 1980, et leur appréhension de l'environnement à travers le prisme des secteurs d'activité qui l'affectent. La cohérence écologique du programme proposé, ses impacts environnementaux et sociaux prévisibles – dont on pourrait pourtant imaginer qu'ils sont clés pour pouvoir qualifier l'ensemble du projet de développement durable permettant l'éradication de la pauvreté – sont secondaires. Ce rapport s'adresse aux décideurs économiques, publics comme privés, et vise à construire ce qui est qualifié dans sa conclusion de « robust business case », une analyse de rentabilisation, autour de l'investissement vert. Sans bien sûr affirmer qu'il est anecdotique, l'ajout du qualificatif de vert n'est pas le cœur du propos. Il oriente en amont la sélection des domaines abordés et du type de mesures considéré puis s'efface au profit de considérations économiques et technologiques.

Comme il a été décidé que l'économie verte serait un des thèmes de Rio+20, les autres agences et programmes des Nations unies impliqués dans la préparation de l'évènement sont aussi amenés à se prononcer sur cette notion. Le positionnement particulier du PNUE sur le terrain de l'économie n'est pas partagé par l'ensemble de ces institutions, dont les missions variées s'accommodent plus ou moins de cette façon de penser et de présenter les problèmes. Certaines d'entre elles éprouvent en outre des difficultés avec la terminologie, qui semble reléguer les préoccupations relevant du développement ou de la lutte contre la pauvreté en tant que tels au second plan ou en tout cas s'avère difficile à articuler avec leur propre agenda. En prélude à la seconde réunion préparatoire à la Conférence de Rio+20, un panel d'experts est sollicité pour mettre en perspective les notions d'économie verte et de transition de façon plus équilibrée, au regard du contexte plus large du développement durable dans lequel elles doivent s'intégrer. Leurs avis sont réunis dans un rapport intitulé *The Transition to a Green Economy : Benefits, Challenges and Risks from a Sustainable Development Perspective*. Les réserves et appels à la précaution émis en particulier par Martin Khor, directeur du Third World network et directeur général du *think tank* associé, le South Centre, illustrent les difficultés de réception de la terminologie même d'économie verte, quel qu'en soit le contenu par une bonne partie des acteurs, notamment du Sud. Les experts sollicités, bien que d'origines et de sensibilités différentes, pointent le caractère réducteur de la notion.

Parallèlement et dans un sens opposé, l'OCDE développe son propre programme en matière d'économie verte, réduite à un projet de croissance verte, sans rupture notable avec la gouvernance de l'environnement telle que cette organisation la préconise depuis plusieurs décennies.

Une grande consultation est finalement organisée en 2011 en vue de la Conférence de Rio +20 pour recueillir les contributions sur l'économie verte des différentes agences,

programmes et conventions potentiellement liés à la thématique et des institutions de Bretton Woods, réunis au sein du United Nations Environment Management Group. Un rapport est diffusé en décembre 2011, qui traduit les vues de ce groupe. Compte tenu de la diversité des intérêts représentés, l'accord se fait autour d'un socle commun de principes extrêmement mince, vidant la notion d'économie verte des quelques éléments de contenu théorique qui lui restaient et tentant d'en expurger les aspects potentiellement polémiques. Ce contenu très faible permet un alignement des institutions autour de la notion, essentiel dans la perspective de la Conférence.

2. L'économie verte à l'épreuve de Rio+20

a. Des préparatifs difficiles

Parallèlement à la rédaction des rapports analysés dans la première partie, le processus onusien de discussion autour de l'économie verte commence à partir de décembre 2009 quand l'Assemblée générale décide que l'économie verte sera l'un des deux grands thèmes de la prochaine Conférence des Nations unies pour le développement durable (Assemblée générale des Nations unies, 2010). Cette décision s'explique tout d'abord le contexte favorable des plans de relance verte initiés dans différents pays, mais surtout, par un marché entre pays du Nord, Europe en tête, et le G77+ China. En l'échange d'un accord sur le principe d'un nouveau Sommet de la Terre qu'ils jugeaient dans un premier temps inutile, les pays du Nord ont imposé les deux thèmes de négociation principaux, à savoir la redéfinition du cadre institutionnel autour du développement durable d'une part et l'économie verte d'autre part. Ce passage en force explique en partie les réticences très rapides d'une partie des pays du Sud vis-à-vis de cette notion.

Dès la première conférence préparatoire de mai 2010 se dessinent très clairement les blocs qui vont s'affronter à Rio un an plus tard. L'Union Européenne, les pays scandinaves, la Suisse et la Corée, avec le soutien d'institutions onusiennes comme la FAO, le PNUE et l'UNIDO, sont parmi les pays leaders pour pousser l'agenda de l'économie verte. Les États-Unis et la Chine se trouvent également alors parmi les pays les plus volontaristes, les premiers affirmant qu'une transition vers l'économie verte est la seule voie d'avenir et que « The Obama administration is committed to a GE » quand la seconde évoque le potentiel de l'économie verte pour résoudre les problématiques énergétiques et créer de nouveaux secteurs de croissance économique. La position de la Chine apparaît cependant ambiguë quand, liée au G77, elle évoque le spectre d'un protectionnisme environnemental, les risques engendrés par la substitution de l'économie verte à l'impératif de développement durable et la possible érosion des dimensions sociales de celui-ci, faisant passer au second plan l'objectif de lutte contre la pauvreté ou encore les problèmes de souveraineté que l'économie verte peut poser. Au sein des pays du G77 – globalement sceptiques – ce sont les pays latino-américains qui se montrent les plus clairement opposés à la notion. Les Boliviens évoquent le risque d'une privatisation et d'une marchandisation de la nature. Quant au Brésil, il insiste sur le manque de stabilisation du concept, sur la nécessité de le resituer dans le « contexte du développement

durable et de l'éradication de la pauvreté » et sur sa difficile adaptation aux très différentes réalités nationales (Stakeholder Forum, 2010 ; Secrétariat des Nations unies, 2010). Cette prise de position de la part du pays hôte est clairement un facteur d'affaiblissement de l'économie verte et apparaît alors d'autant plus surprenante que le Brésil s'était jusqu'alors plutôt montré intéressé par le thème. Une responsable du PNUE explique ce retournement par un probable dessaisissement du dossier du ministère de l'Environnement au profit du ministère des affaires étrangères brésilien (Sylvie Lemmet, entretien personnel, 12 avril 2013).

Entre janvier 2011 et juin 2012, les différents cycles de négociation⁵ se cristallisent sur les points de clivage suivants :

1. Au niveau de la définition, le degré de soumission de l'économie verte au concept de développement durable n'est pas clair. Pour les pays du Nord, l'économie verte doit être un concept vecteur alors qu'il est perçu comme un simple instrument, le plus souple et flexible possible, par ceux du G77.
2. Ces derniers perçoivent l'économie verte comme une tentative d'estomper la dimension sociale du DD et rappellent ainsi, non seulement les engagements préalables en ce sens, mais aussi l'objectif d'éradication de la pauvreté.
3. Ils insistent également sur l'importance d'une vision souple et adaptable aux contextes nationaux selon le principe du « not one size fits all » et contre des engagements trop contraignants.
4. Ils insistent sur le risque de protectionnisme vert et d'une conditionnalité verte.
5. Les thématiques de transferts de moyens et de technologie sont aussi également sujettes d'après négociations.
6. Le rôle du secteur privé est mis en avant par les pays européens et fait l'objet d'une réticence de la part du G77⁶.

Les positions des blocs bougent finalement assez peu si ce n'est quand même le ralliement apparent de la Chine aux positions du G77 sur l'économie verte et le soutien de moins en moins clair des États-Unis. Dans ces conditions, les positions du G77 semblent gagner du terrain et, avant même le dernier cycle de négociation à Rio, il est de plus en plus certain que l'on se dirige vers une définition peu volontariste de l'économie verte, très éloignée d'une

⁵ En plus des trois conférences préparatoires officielles, les *prepcom*, les négociations ont eu lieu de manière plus ou moins formel lors de réunions intersessions et autres consultations informelles-informelles (IISD, 2012)

⁶ Cette liste a été établie sur la base de différents résumé des négociations : Secrétariat général des Nations unies, 2011 (1); Nations unies, 2012 ; Third World Network, 2012.

version « Green New Deal » où l'économie verte prétendait représenter un changement de paradigme économique impliquant une transition vers de nouveaux modèles productifs et énergétiques. Le dernier Round de négociation à Rio et les arbitrages brésiliens sur le texte final vont largement contribuer à confirmer cette tendance.

b. Noyer l'économie verte dans la diplomatie internationale et la géopolitique mondiale

Lors du dernier cycle de négociation, il a été particulièrement intéressant de suivre comment, au sein du *splinter group* dédié à l'économie verte, cette dernière a fait l'objet d'un processus d'affaiblissement systématique de la part du G77 notamment, reflétant des rapports de force économiques et géopolitiques en cours de redéfinition. Pour ne donner que quelques exemples de ce jeu où chaque mot de chaque paragraphe fait l'objet d'interminables discussions, le G77 propose systématiquement que l'expression « économie verte » soit devancée par l'expression « des politiques de » et précédé de la périphrase « dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté » et n'apparaisse plus seule. Les références plus ou moins explicites au principe de « responsabilités communes, mais différenciées » et au respect de la souveraineté des États sont proposées dans presque chaque paragraphe, ce qui fait l'objet d'un bras de fer avec les États-Unis notamment. L'enjeu est de souligner que l'économie verte relève avant tout de la responsabilité des pays du Nord et que le développement durable et la lutte contre la pauvreté restent les priorités des pays du Sud, bien avant les questions environnementales. Toute référence au terme de « transition », jugé beaucoup trop contraignant, et au secteur privé, deux points fondamentaux pour les Européens, se voit opposer un refus catégorique. Enfin, des formulations au conditionnel sont insérées pour affaiblir le ton, et donc la portée, du texte (*cf.* chapitre 3).

Même après le nettoyage relatif du texte suite à l'arbitrage final du Brésil – largement favorable aux positions du G77⁷ – les quelques 19 articles (du n° 56 au n° 74) de la section 3 du texte de la déclaration finale apparaissent comme un agrégat de généralités, extrêmement répétitif, où on a du mal à identifier la moindre idée saillante ou la moindre volonté politique. Le premier paragraphe de la section, est particulièrement illustratif de ce noyage de l'économie verte dans la langue de bois diplomatique :

« Nous déclarons que chaque pays dispose, en fonction de ses circonstances et de ses priorités nationales, d'une diversité d'approches, de visions, de modèles et d'outils pour parvenir au développement durable dans ses trois dimensions – objectif suprême qui inspire notre action à tous. À cet égard, nous considérons que la réalisation d'une économie verte dans le contexte

⁷ Par exemple, l'expression « transition » n'apparaît qu'une seule fois et s'applique au développement durable et non à l'économie verte. À l'inverse, les références aux responsabilités différenciées et à la nécessaire adaptation du texte aux différents contextes nationaux sont omniprésentes.

du développement durable et de l'élimination de la pauvreté est un des moyens précieux dont nous disposons pour parvenir au développement durable qui peut offrir des solutions pour l'élaboration des politiques sans pour autant constituer une réglementation rigide. Nous soulignons que l'économie verte devrait contribuer à l'élimination de la pauvreté et à la croissance économique durable, améliorer l'intégration sociale et le bien-être de l'humanité, et créer des possibilités d'emploi et de travail décent pour tous, tout en préservant le bon fonctionnement des écosystèmes de la planète. » (Assemblée générale des Nations unies, 2012)

La section sur l'économie verte, comme l'ensemble du texte, renvoie donc très clairement à des rapports de force entre Nord et Sud. Les Brésiliens, en tant que puissance invitante en pleine affirmation politique et économique, ont su faire prévaloir leur point de vue et celui des BRICS sur celui des Européens, largement affaiblis par la crise économique et grands perdants de la négociation. Au-delà de ce basculement de l'équilibre géopolitique, cette victoire du G77 peut également être interprétée comme un retour à une logique développementaliste marquée par la revendication du droit au développement dans un marché mondial dérégulé. Pour les pays émergents, toute réglementation environnementale est ainsi perçue comme une entrave aux exportations de ressources naturelles (pour les pays boliviens et arabes), de produits agricoles (pour le Brésil et l'Argentine) et de produits manufacturés (pour la Chine et l'Inde). Repenser le développement au profit de l'environnement exigerait des pays du Nord qu'ils donnent le ton et des moyens financiers. À ce propos, l'influent Martin Khor, président du South Center (le *think tank* du G77) et ancien directeur du Third World Network, explique pédagogiquement que tant que les habitants des Suds n'ont pas tous une voiture tandis que ceux du Nord en ont quatre, il ne pourra pas y avoir de vraie conscience environnementale collective au Sud, et donc, d'accord multilatéral sur ces questions. Cette position compréhensible est évidemment ambiguë, car elle favorise largement les pays les plus puissants du Sud, en l'occurrence les BRICS, et s'avère en tout point compatible avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ce respect des règles de l'OMC explique probablement en partie le fait que les États-Unis ont plus semblé s'opposer à l'affirmation politique du G77 que défendre la notion d'économie verte⁸.

On doit donc retenir des négociations qu'une majorité d'États, notamment au Sud, s'est montrée réfractaire à un alignement sur la notion d'économie verte. Cet alignement a été également difficile en ce qui concerne le secteur privé et la société civile.

⁸ Au sein du Riocentro où avait lieu les négociations, cette relative hostilité vis à vis de l'économie verte est cependant à relativiser. Sur les quelques 500 *side-events* organisés sur le site, 70 font référence à l'économie verte ou l'un de ses avatars (Green Growth, Green transition...) et 223 font référence à cette notion dans les paragraphes de présentation que l'on trouve sur le site officiel du Sommet (www.uncsd2012.org/meetings_sidevents.html). Cette proportion peut apparaître logique du fait que l'économie verte était un des deux thèmes à l'agenda de la négociation, elle témoigne néanmoins de l'alignement des cadres de nombreux acteurs, obligés de se positionner sur cette nouvelle question.

c. Le manque d'enthousiasme du business, l'opposition frontale de la société civile

Si on a vu que le secteur privé n'est pas vraiment à l'origine de la mise à l'agenda de l'économie verte, on pouvait penser à priori qu'il reprendrait la notion avec enthousiasme. À Rio, le secteur privé s'est en effet montré soucieux d'afficher son volontarisme, voire son leadership autoproclamé, dans la mise en application des principes du développement durable, l'économie verte semblait donc représenter une fenêtre d'opportunité pour articuler un discours entrepreneurial et un discours environnemental. Pourtant, les observations que l'on a menées ont révélé une adhésion toute relative à cette notion.

Impliqué dans les négociations via le *major group* Business, le secteur privé ne semble pas s'être investi, ni avoir pesé de manière centrale dans les négociations autour de la section du texte sur l'économie verte. On a vu que la volonté de l'UE ou de la Corée d'insister sur le rôle du secteur privé s'est heurtée à l'opposition du G77, sans que cette volonté ne semble vraiment relayée par les représentants des entreprises. D'autres enjeux ponctuels comme les activités minières (*cf.* paragraphes 227 et 228 sur les industries extractives) ont probablement plus concentré l'investissement de secteurs particuliers dans les négociations que la défense d'un principe général dont la définition n'est pas apparue assez claire pour susciter une adhésion franche. Les observations menées lors du Business Day organisé à l'Hôtel Windsor par le BASD (Business Action for Sustainable Development) confirment que prévalait dans le secteur privé une approche sectorielle et une certaine impréparation⁹ vis-à-vis de la notion d'économie verte. Par rapport à l'omniprésente référence au développement durable, aux nombreuses évocations de la RSE (Responsabilité sociale des entreprises) ou même à des mots d'ordre plus flous comme l'injonction au « scaling up », l'économie verte n'apparaissait pas comme une idée rectrice.

Même lors du panel spécialement consacré à l'économie verte, le représentant de DuPont, Neil Hawkins, a commencé par noter que la notion était très faiblement définie et a évoqué comme exemple de mise en application de l'économie verte les partenariats entre entreprises et ONG comme ceux que mènent DuPont avec Conservation International. Les autres présentations sont l'occasion d'évoquer les partenariats publics-privés, les actions philanthropiques, l'importance de respecter les règles du libre échange à l'OMC ou encore la bio-économie, sans faire vraiment référence à l'économie verte. Sans vouloir généraliser nos observations à l'ensemble d'un secteur business aux intérêts contradictoires en fonction des branches, l'économie verte est apparue à Rio plus comme une figure imposée permettant de recycler des pratiques déjà existantes que comme une réelle opportunité, ou une nouvelle représentation de l'articulation entre activité économique et environnement susceptible d'induire des changements de pratiques. En cela, les acteurs du business ne se produisent pas

⁹ Les quelques documents produits par le secteur business que l'on a pu récolter et qui faisaient explicitement référence à l'économie verte le faisaient ou bien en des termes très généraux autour de l'innovation (ICC, 2012) ou bien dans un esprit d'autopromotion de leur secteur d'activité (Croplife 2012).

vraiment de discours propre sur l'économie verte.

En ce qui concerne la société civile, alors que le développement durable avait fait l'objet d'un ralliement généralisé lors de Rio 92, la notion d'économie verte a globalement fait l'unanimité contre elle. Pourtant, au début des négociations, certains acteurs de poids comme les syndicats via le *major group* Travailleurs et la CSI (Confédération Syndicale Internationale) avaient affiché leur soutien vis-à-vis d'une version volontariste de l'économie verte où les thématiques phares de leur agenda, les « Emplois Verts » et la « Transition Juste », devaient occuper une place centrale. Si la CSI est restée impliquée dans les négociations pour pousser ces thématiques, une partie de la société civile s'identifiant à l'écologie politique, à l'altermondialisme et aux luttes anticapitalistes a vu dans l'économie verte une reformulation de différents processus de marchandisation du vivant. Avant même Rio+20, se construit tout un argumentaire qui assimile l'économie verte à une stratégie globale de contrôle de la biomasse par les entreprises transnationales (ETC group, 2012 ; WDM-TMI, 2012), de *greenwashing* ou encore de financiarisation du vivant. L'économie verte est ainsi largement réduite à des mécanismes de gestion de l'environnement par le marché comme les marchés carbone, les mécanismes de compensation, les REDD ou encore les Paiements pour Services Environnementaux (Les Amis de la Terre, 2012). Dès janvier 2012, une campagne internationale « Non à leur économie verte » a même été lancée depuis la France à l'initiative des Amis de la Terre et d'ATTAC France. Ce discours d'opposition à l'économie verte est largement relayé ou même impulsé par des intellectuels critiquant l'approche économiciste de l'environnement véhiculée par l'économie verte (Edgardo Lander, 2012, Ulrich Brand, 2012). À Rio, il est également repris au Sommet des peuples par des figures de l'altermondialistes comme Lénardo Boff ou Pablo Solon (Focus on The Global South) qui dénoncent une nouvelle étape dans l'internalisation des externalités environnementales par le marché. À l'économie verte, ce discours oppose les notions de « buen vivir » ou encore les droits de la terre-mère ou « pachamama » (cf. chapitre 11). Ces positions sont reprises dans la déclaration finale du Sommet des Peuples en ces termes :

L'économie verte a donc focalisé l'attention d'une partie des organisations les plus critiques de la société civile présentes à Rio en même temps qu'elle a permis de recycler et reformuler différents axes critiques contre l'emprise technologique, la marchandisation et la financiarisation du vivant, la lutte contre le capitalisme financier, les firmes transnationales ou les instruments de conservation par le marché. Comme les OGM ou la bioprospection avant elle, l'économie verte semble avoir le potentiel pour se transformer en totem de la critique. Par rapport à la dynamique même des négociations où l'économie verte a fait l'objet d'un rejet pour son caractère trop contraignant et régulationniste, cette position révèle l'amplitude des marges d'interprétation que laisse la notion. L'économie verte a en effet été prise entre deux feux contradictoires : les pays du G77 ont rejeté la notion, car elle était jugée trop contraignante d'un point de vue environnementale alors même qu'elle était battue en brèche au Sommet de la terre pour son caractère trop libéral. Quand elle ne suscitait pas l'incompréhension, l'économie verte a donc réussi à Rio à rallier contre elle les mouvements anticapitalistes et les partisans du libre-échange. Loin d'avoir servi à un ralliement large, le

flou conceptuel autour de l'économie verte a au contraire nourrit les suspicions et l'hostilités, faisant de Rio un moment de mise à l'agenda pour le moins perturbé.

Conclusion :

Comme nous l'avons montré, la notion d'économie verte a été initialement construite comme une catégorie technocratique, à l'interface entre discipline économique et sphère de la décision, par des experts ou des responsables au sein des institutions internationales. Leur objectif assumé était de proposer une manière de parler d'environnement qui soit plus audible pour le secteur privé, mais surtout pour les responsables des politiques économiques. Elle est d'inspiration libérale au sens où les outils préconisés pour l'avènement de l'économie verte sont ceux qui sont traditionnellement associés au bon fonctionnement des marchés, mais ceux-ci ne sont pas pensés comme des mécanismes autorégulés. L'intervention de l'État sous la forme d'investissements directs et de mesures incitatives liées à la fiscalité est au cœur des politiques envisagées.

L'économie verte ne renvoie donc en aucun cas à un projet théorique précis. Le flou devait être compensée par la multiplication d'exemples, d'instruments et d'applications sectorielles suffisamment divers et adaptables pour être approprié par des acteurs variés. Ce pragmatisme revendiqué et cette volonté de présenter l'économie verte comme « une boîte à outils » explique en partie la multiplicité de ses déclinaisons, depuis la politique de relance comportant un volet social fort du *Green New Deal*, à la croissance verte, portée par le marché et soutenue par l'innovation technologique. Ce flou dans les définitions et les pistes de mise en œuvre aurait dû permettre une appropriation la plus large possible, mais, dans le contexte de Rio+20, l'absence de définition substantielle l'aurait au contraire desservie.

On l'a vu, la mise à l'agenda de l'économie verte a Rio+20 est loin d'avoir fait l'unanimité et a constitué, tout autant qu'un lancement de la notion, une véritable mise à l'épreuve du fait des nombreuses réticences et hostilités provoquées par le manque de contenu. L'idée de mobiliser l'environnement comme une nouvelle opportunité pour l'économie est loin d'avoir soulevé l'enthousiasme. Elle s'est heurtée de plein fouet à l'ampleur de la crise économique, à la subordination des enjeux environnementaux à l'horizon indépassable de la croissance, à la réaffirmation de l'impératif de développement par les pays du Sud et à la suspicion d'une partie de la société civile. Malgré ces difficultés, l'économie verte a d'une certaine manière passé l'épreuve de cet événement puisque la notion est devenue un référent sur lequel les acteurs participant aux débats étaient obligés de prendre position. Rio+20 devrait avoir donc des effets au-delà de l'événement et ce mouvement d'alignement de cadre par rapport à l'économie verte devrait se poursuivre dans les années à venir. La multiplication de publications (Barbier, 2012) et d'événements politiques sur l'économie verte ou ses avatars témoignent de cette socialisation en cours. L'économie verte a d'ores et déjà été absorbée au moins en tant qu'élément de langage dans les stratégies liées au développement durable et devrait à ce titre être débattue aux Nations unies dans le cadre de la définition de l'Agenda post-2015 et des nouveaux objectifs de développement durable. Après cette généalogie et ce

travail d'éclaircissement des principales approches théoriques de la notion, il convient donc d'être attentif aux différents canaux de socialisation et modes d'appropriation de la notion ainsi qu'aux pratiques très différentes qu'elle va recouvrir.

Au-delà de ces premiers constats, on doit se demander ce que fait (ou fera) réellement l'économie verte aux relations entre économie et environnement. On peut percevoir qu'elle opère des déplacements dans les manières de percevoir les questions environnementales, d'en parler, de les gouverner et peut être dans certain cas, de produire. Ces déplacements ne sont évidemment pas anodins en cela qu'ils témoignent probablement d'évolutions en cours et de la performativité des sciences économiques (Muniesa et Callon, 2009) et des discours experts. L'idée de convergence possible voire probable des logiques économiques et environnementales au moins sur le long terme est actuellement déclinée et soutenue dans de multiples arènes. Elle participe d'un discours déculpabilisant vis-à-vis de la crise écologique qui se veut mobilisateur : au registre du bâton, de la responsabilité et de la mise en accusation, succède celui de la carotte, des opportunités à saisir, des innovations vertes sources d'avantages comparatifs. Néanmoins, il ne faut pas perdre de vue le fait que, au-delà des discours et changements de paradigmes supposés, ces déplacements restent marginaux aux regards de modèles de production et de consommation largement insoutenables. Les batailles géopolitiques à Rio+20 ont montré que le constat fait à Stockholm en 1972 d'une contradiction fondamentale entre une croissance illimitée et des ressources environnementales limitées reste bien valable. Dès lors, on peut se demander si un des effets plus ou moins conscients de l'économie verte ne sera pas de contribuer à occulter le fait que l'économie reste encore une économie brune.

Bibliographie

ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES, 2009, *Résolution A/RES/64/236, Implementation of Agenda 21*, The Programme for the Further Implementation of Agenda 21 and the Outcomes of the World Summit on Sustainable Development.

ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES, 2012, Résolution 66/288, *L'avenir que nous voulons*.

ATTAC, 2012, *La nature n'a pas de prix, les méprises de l'économie verte*, Paris : Les liens qui libèrent.

BARBIER E, 2009, *Rethinking the Economic Recovery: A Global Green New Deal*, UNEP.

BRAND U., 2012, « Green Economy, the Next Oxymoron », *GAIA – Ecological Perspectives for Science and Society*, volume 21, n ° 1, mars, p. 28-32 (5).

CANFIN P., 2006, *L'économie verte expliquée à ceux qui n'y croient pas*, Paris, Les petits matins.

COSTANZA R., D'ARGE R., DE GROOT R., FARBER S., GRASSO M., HANNON B., 1997, « The Value of the World's Ecosystem Services and Natural Capital », *Nature*, n° 387, p. 253-260.

CROPLIFE INTERNATIONAL, 2012, *Agriculture in a Green Economy: The role of Plant Science*.

ETC GROUP, *Who Will Control the Green Economy?*

ESCOBAR, A., 1998, « Whose knowledge, whose nature ? Biodiversity, Conservation, and the Political Ecology of Social Movements », *Journal of Political Ecology*, 5, p. 53-80.

FOYER, J., 2014, Des ressources génétiques à la Pacha Mama : la biodiversité dans tous ces états, In *Territoires de la biodiversité*, Actes du colloque Volubilis,

GREEN NEW DEAL GROUP, 2008, *A Green New Deal : Joined-up Policies to Solve the Triple Crunch of the Credit Crisis, Climate Change and High Oil Prices*, New Economics Foundation, Londres.

HOUSER T., MOHAN S., HEILMAYR R., 2009, *A Green Global Recovery ? Assessing US Economic Stimulus and the Prospects for International Coordination*, Policy Brief Number PB09-3, Peterson Institute for International Economics and WRI, Washington, DC.

ICC (INTERNATIONAL CHAMBER OF COMMERCE), 2012, *Green Economy Roadmap*.

IISD, 2012, *Bulletin des négociations de la terre*, CNUDD, n° 1. Disponible sur www.iisd.ca/uncsd/rio20/enb/

JOHANSSON O., PEARCE D., MADDISON D., 1995, *Blueprint 5. True Costs of Road Transport*, Londres, Earthscan.

LANDER E., 2012, *The Green Economy: the Wolf in Sheep's Clothing*, Transnational Institute.

LASCOUMES, P., 1994, *L'éco-pouvoir. Environnements et politiques*, Paris, La Découverte, 1994.

LASCOUMES, P., 1996 , « Rendre gouvernable : de la « traduction » au « transcodage ». L'analyse des processus de changement dans les réseaux d'action publique. *La Gouvernabilité*, CURAPP, Paris, Presses universitaires de France, p. 325-338.

LES AMIS DE LA TERRE, 2012, *Nature Is not For Sale !*

MUNIESA, F., CALLON, M., 2009, « La performativité des sciences économiques », in STEINER, P. et VATIN, F. (eds.), *Traité de sociologie économique*, Paris, PUF, 289-324.

NATIONS UNIES, 2011, *Working Toward a Balanced and Inclusive Green Economy. A United-Nations System-Wide Perspective*.

NATIONS UNIES, 2012, *Le futur que nous voulons*, Zero-Draft.

PEARCE D., MARKANDYA A., BARBIER E., 1989, *Blueprint for a Green Economy*, Londres, Earthscan.

PNUE, 2001, *Vers une économie verte : pour un développement durable et une éradication de la pauvreté*.

POLLIN R., GARRETT-PELTIER H., HEINTZ J., SCHARBER H., 2008, *Green Recovery : a Programme to Create Good Jobs and Start Building a Low-Carbon Economy*. Center for American Progress, Washington DC.

SECRETARIAT GENERAL DES NATIONS UNIES, 2010, *Co-Chair's Summary First Preparatory Committee Meeting United Nations Conference on Sustainable Development*. Disponible sur : www.uncsd2012.org/index.php?page=view&nr=230&type=12&menu=24&template=435 (consulté le 22/04/2013)

SECRETARIAT GENERAL DES NATIONS UNIES, 2011 (1), *Co-Chair's Summary Second Preparatory Committee Meeting United Nations Conference on Sustainable Development*. Disponible sur : www.uncsd2012.org/index.php?page=view&nr=217&type=12&menu=24&template=435 (consulté le 22/04/2013).

SECRETARIAT GENERAL DES NATIONS UNIES, 2011, (2) *The Transition to a Green Economy : Benefits, Challenges and Risks from a Sustainable Development Perspective*, report by a panel of experts to the Second Preparatory Committee Meeting for United Nations Conference on Sustainable Development, UN-DESA, UNEP, UNCTAD.

STAKEHOLDER FORUM, 2010, *Matrix Analysis of Country Positions at Prepcom1*. Disponible sur : www.stakeholderforum.org/fileadmin/files/Matrix%20Analysis%20of%20Country%20Positions%20at%20PrepCom1.pdf (consulté le 22/04/2013).

THIRD WORLD NETWORK, 2012, *TWN n° 6, Rio+20 News Update : No Agreement and Deep Division on « Green Economy »*.

TURNER K., 2005, « The “Blueprint” Legacy: a Review of Professor David Pearce’s Contribution to Environmental Economics and Policy », *CSERGE Working Paper PA 05-01*.

WDM (WORLD DEVELOPMENT MOVEMENT), TNI (TRANSNATIONAL INSTITUTE), 2012, *Bio-economies: the EU’s Real « Green Economy » Agenda ?*